

L'Anse-Saint-Jean, le 1 février 2021.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 1er février 2020 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :  
Monsieur Lucien Martel  
Monsieur Anicet Gagné  
Madame Chloé Bonnette  
Monsieur Yvan Côté  
Monsieur Victor Boudreault  
Monsieur Richard Perron  
Monsieur Éric Thibeault

Sont absents :

026-2021

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004, daté du 15 mars 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance du conseil dont l'obligation de rendre publique toute séance, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se situe actuellement dans une zone d'alerte rouge et qu'il est dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux sont autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ZOOM;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos, que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que la séance soit enregistrée et publiée sous forme audio sur le site internet de la municipalité et Facebook.

027-2021

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux
- 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la régulière du 11 janvier 2021
4. Lecture et adoption des comptes du mois
- 4.1 Acceptation des comptes et paiement directs de janvier 2021
5. Renouvellement des petites caisses
6. Lecture de la correspondance
- 6.1 Déclaration d'engagement contre l'intimidation envers les élus(es)
7. Administration
- 7.1 Cession du chemin de L'Anse par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui correspond aux lots 6 146 280 6 146 279, 6 145 564, 6 285 864, 6 146 285 et 6 146 282 à la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean
- 7.2 Autorisation de signature - entente de collaboration pour la gestion des incidents impliquants des navires de croisière
- 7.3 Entente pour l'acquisition de servitudes dans le cadre des travaux de drainage sur la Rue Saint-Jean-Baptiste 6 2021 16001.
8. Travaux publics
9. Urbanisme
- 9.1 CCU04-2020 - Dérogation mineure DM2020-07 - 23, chemin Saint-Thomas Sud - Madame Marie-Claude Boily et ALL.
- 9.2 CCU05-2020 - Dérogation mineure DM2020-08 - 18, chemin des Cascades - Monsieur Régis Martel.
- 9.3 CCU06-2021 - Lotissement du lot 6 363 419 - Corporation gestion rivière Saint-Jean-Saguenay.
- 9.4 CCU07-2021 - Lotissement du lot 6 145 265, 23, chemin Saint-Thomas Sud - Madame Marie-Claude Boily et ALL.
- 9.5 CCU08-2021 - Lotissement des lots 6 145 585 et 6 145 589 - Monsieur Guy Morissette et Madame Catherine Morissette.
- 9.6 CCU09-2021 - Lotissement des lots 6 144 901, 6 146 116 et 6 145 267 - Monsieur Régis Martel.
- 9.7 CCU10-2021 - Demande de permis de construction - 48, rue Elmina-Lavoie - Monsieur Tommy Turgeon et madame Sophie Bergeron.
- 9.8 CCU11-2021 - Demande de permis de construction - 39, rue Elmina-Lavoie - Monsieur Martin St-Pierre et madame Chantale Durand.
- 9.9 CCU12-2021 - Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 6 144 292 - Monsieur Jacques Racine.
10. Sécurité publique
11. Loisir, culture, tourisme et vie communautaire
- 11.1 Centre communautaire la Petite École - demande de financement pour l'exposition 2021 au Centre culturel du presbytère.
12. Varia.
13. Rapport des comités et informations.
14. Période de questions.
15. Fermeture de la séance

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

028-2021

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2021.

029-2021

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE JANVIER 2021

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2021 au montant de 120 158.94\$ et des paiements directs au montant de 667.88\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

030-2021

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de la petite caisse du bureau municipal du mois de janvier 2021 au montant de 136.35\$ et de 109.10\$ pour la petite caisse du bureau de poste.

031-2021

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT CONTRE L'INTIMIDATION ENVERS LES ÉLUS(ES)

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et d'élus et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

Que le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

032-2021

CESSION DU CHEMIN DE L'ANSE PAR LE MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS QUI CORRESPOND AUX LOTS 6 146 280 6 146 279, 6 145 564, 6 285 864, 6 146 285 ET 6 146 282 À LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

ATTENDU QU'EN 2011 le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parc (MDDEP) a procédé à l'asphaltage du chemin de L'Anse-de-Tabatière entre le chemin du Cran et la limite du parc national du Fjord-du-Saguenay;

ATTENDU QUE le MDDEP devait transférer à la municipalité l'ensemble du chemin lui appartenant à l'extérieur des limites du parc, soit sur une longueur d'environ 2.4 KM;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs réitère sa demande de transfert du chemin de L'Anse;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte la cession, par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, du chemin de L'Anse pour le montant de 1 \$ et que le chemin soit défini par les lots suivants : 6 146 280, 6 146 279, 6 145 564, 6 285 864, 6 146 285 et le 6 146 282.

Que le maire et le directeur général ou leur remplaçant soient autorisés à signer tout document relatif à cette cession.

033-2021

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE COLLABORATION POUR LA GESTION DES INCIDENTS IMPLIQUANTS DES NAVIRES DE CROISIÈRE

ATTENDU QUE le projet d'entente de collaboration pour la gestion des incidents impliquant des navires de croisière à intervenir entre Ville de Saguenay et la Municipalité et dont l'objet est d'établir les modalités de collaboration entre ces dernières et de circonscrire les paramètres de leur intervention, lorsqu'un tel incident survient à l'intérieur du territoire de la Municipalité;

ATTENDU QU'IL EST opportun de conclure une telle entente;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Lucien Martel, maire, et madame Annick Boudreault, directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, conformément au projet soumis, l'entente de collaboration pour la gestion des incidents impliquant des navires de croisière entre Ville de Saguenay et la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

034-2021

ENTENTE POUR L'ACQUISITION DE SERVITUDES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DRAINAGE SUR LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE- DOSSIER # 6 2021 16001

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis en place une entente de collaboration avec le MTQ en regard de son projet d'assainissement des eaux usées et la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports désire mettre en place un pluvial dans une portion de la rue Saint-Jean-Baptiste et que pour ce faire, a besoin d'une servitude de drainage sur le lot 6 145 484 appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports devra faire des travaux également sur ce même lot;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'établissement d'une servitude de drainage souterrain ainsi que des servitudes de travail sur le lot 6 145 484 appartenant à la municipalité.

D'accepter la compensation de 500 \$ offerte pour le MTQ en regard de ces servitudes

Et d'autoriser le directeur général ou en cas d'absence la directrice générale adjointe à signer les documents nécessaires.

035-2021

CCU04-2021 - DÉROGATION MINEURE DM2020-07 - 23, CHEMIN SAINT-THOMAS SUD - MADAME MARIE-CLAUDE BOILY ET ALL

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure a été déposée pour le

lot 6 145 265 par madame Marie-Claude Boily et ALL;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure DM2020-07 de madame Marie-Claude Boily et ALL afin de régulariser la profondeur du terrain pour permettre le lotissement du lot 6 145 262 pour y construire une nouvelle habitation.

036-2021

CCU05-2021 - DÉROGATION MINEURE DM2020-08 - 18, CHEMIN DES CASCADES - MONSIEUR RÉGIS MARTEL

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Régis Martel;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure DM2020-08 de monsieur Régis Martel afin de régulariser la marge arrière d'un bâtiment déjà construit pour permettre le lotissement de plusieurs lots.

037-2021

CCU06-2021 - LOTISSEMENT DU LOT 6 363 419 - CORPORATION GESTION RIVIÈRE SAINT-JEAN-SAGUENAY

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de lotissement a été déposée par la Corporation Gestion Rivière Saint-Jean-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement de lotissement 19-355 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation positive a été donnée par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de lotissement déposée par la Corporation Gestion Rivière Saint-Jean-Saguenay du lot 6 363 419 afin de créer deux lots distincts.

038-2021

CCU07-2021 - LOTISSEMENT DU LOT 6 145 265, 23, CHEMIN SAINT-THOMAS SUD - MADAME MARIE-CLAUDE BOILY ET ALL

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de lotissement a été déposée par madame Marie-Claude Boily et ALL;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement de lotissement 19-355 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation positive a été donnée par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de lotissement déposée par madame Marie-Claude Boily et ALL du lot 6 145 265 afin de créer deux lots distincts.

039-2021

CCU08-2021 - LOTISSEMENT DES LOTS 6 145 585 ET 6 145 589 - MONSIEUR GUY MORISSETTE ET MADAME CATHERINE MORISSETTE

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de lotissement a été déposée monsieur Guy Morissette et madame Catherine Morissette;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement de lotissement 19-355 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation positive a été donnée par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de lotissement déposée par monsieur Guy Morissette et madame Catherine Morissette afin de remplacer les lots 6 145 585 et 6 145 589 pour créer les lots 6 409 097 à 6 409 099.

040-2021

CCU09-2021 - LOTISSEMENT DES LOTS 6 144 901, 6 146 116 ET 6 145 267 - MONSIEUR RÉGIS MARTEL

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de lotissement a été déposée par monsieur Régis Martel;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement de lotissement 19-355 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation positive a été donnée par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de lotissement déposée par monsieur Régis Martel afin de remplacer les lots 6 144 901, 6 146 116 et 6 145 267 pour créer les lots 6 390 212 et 6 390 213.

041-2021

CCU10-2021 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - 48, RUE ELMINA-LAVOIE - MONSIEUR TOMMY TURGEON ET MADAME SOPHIE BERGERON

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction a été déposée au service d'urbanisme par monsieur Tommy Turgeon et madame Sophie Bergeron;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE la construction est conforme au P.I.I.A. du secteur du développement Val-Anse;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande pour la construction d'une nouvelle résidence située au 48, rue Elmina-Lavoie.

042-2021

CCU11-2021 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - 39, RUE ELMINA-LAVOIE - MONSIEUR MARTIN ST-PIERRE ET MADAME CHANTALE DURAND

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction a été déposée au service d'urbanisme par monsieur Martin St-Pierre et madame Chantale Durand;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE la construction est conforme au P.I.I.A. du secteur du

développement Val-Anse;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande pour la construction d'une nouvelle résidence située au 39, rue Elmina-Lavoie dans le développement Val-Anse.

043-2021

CCU12-2021 - DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION DU LOT 6 144 292 - MONSIEUR JACQUES RACINE

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'appui à la CPTAQ a été déposée par monsieur Jacques Racine pour l'aliénation du lot 6 144 292;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé le dossier et déposé une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de monsieur Jacques Racine pour l'aliénation du lot 6 144 292 déposée à la CPTAQ.

044-2021

CENTRE COMMUNAUTAIRE LA PETITE ÉCOLE - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'EXPOSITION 2021 AU CENTRE CULTUREL DU PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Petite École désirent installer une exposition estivale sur la pêche blanche au Centre culturel du presbytère;

CONSIDÉRANT QU'ILS ont fait une demande de subvention au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour un montant de 8 000 \$ pour la réalisation de cette exposition et qu'elle est toujours en attente d'une réponse;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'appui et une demande d'aide financière sont adressées à la municipalité;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande du Centre communautaire la Petite École pour l'exposition sur la pêche blanche et d'autoriser un montant de 1 500 \$. Ce montant sera versé seulement si le Centre communautaire ne reçoit pas la subvention du CALQ.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

**Monsieur Yvan Côté**

Monsieur Côté nous mentionne qu'un test d'épaisseur de glace a été fait par les bénévoles de la zec. Ils ont obtenu une épaisseur de 8 pouces. L'Association Chasse et Pêche n'ouvrira donc pas le site de pêche blanche cette année. M. Côté demande aux pêcheurs d'être très vigilants. Il mentionne également que la section du quai sera fermée avec une clôture pour protéger la tranquillité des citoyens dans le secteur. Nous avons un stationnement déneigé au camping pour ceux qui désirent embarquer sur le Saguenay à partir de cet endroit.

**Monsieur Anicet Gagné**

Monsieur Gagné nous informe que l'échéance des travaux à la Petite École est remise dans la semaine du 20 février. Ce délai est dû au retard de livraisons des matériaux.



**Monsieur Richard Perron**

Monsieur Perron nous informe que l'AGA du Comité touristique de L'Anse-Saint-Jean se tiendra le 16 février à 19 h 00 en visioconférence.

Nous aurons des haltes gourmandes qui se tiendront sur 4 fins de semaine au lieu de 6. Il y aura également une deuxième édition du festival des Fours à Pain, la date prévue est le 4 septembre 2021.

**Madame Chloé Bonnette**

Madame Bonnette nous mentionne que le comité du Centre culturel du presbytère est actuellement en train d'analyser les projets d'expositions sur la pêche blanche qui ont été soumis. Nous aurons certainement une très belle exposition.

**Monsieur Lucien Martel**

Monsieur Martel revient sur le tapage médiatique concernant le projet privé de ski de haute-route de l'entreprise Ski Saguenay. Nous avons rencontré les promoteurs du projet, la rencontre a été très positive. Le conseil n'est pas contre le projet. Le conseil municipal appuie notre personnel administratif et appuie également, monsieur Jérôme Durocher, et nous lui accordons toute notre confiance.

Cette mise au point met un point final à tous les commentaires négatifs qui ont été véhiculés dans les médias et les réseaux sociaux.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

045-2021

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Anicet Gagné propose la fermeture de la séance à 19 h 28.

---

Madame Annick Boudreault,  
Directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe

---

Monsieur Lucien Martel, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*